



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préservation du fort de Romainville

Question écrite n° 12543

Texte de la question

Mme Frédérique Tuffnell appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la préservation du Fort de Romainville et la création d'un musée de la résistance des femmes. Pour mémoire, haut lieu de la répression contre la résistance durant l'occupation allemande, le Fort de Romainville fut le principal camp d'internement des femmes résistantes dans lequel 4 000 furent détenues avant d'être déportées dans les camps d'Auschwitz-Birkenau et de Ravensbrück, dont cinquante charentaises-maritimes. Actuellement, le site du fort de Romainville est retenu comme un site d'envergure métropolitain par la métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets urbanistiques « Inventons la Métropole » et est donc amené dans ce cadre à subir de profondes mutations qui risquent de dénaturer le lieu. Aussi un Comité pour la sauvegarde du fort de Romainville regroupant un large collectif d'associations, d'amicales et de personnalités représentatives de la Résistance et de la Déportation, s'est créé avec pour objectif de contribuer à la création d'un musée de la Résistance et de la Déportation dédié aux femmes. Constatant que ni la France, ni même l'Europe ne dispose d'un musée ou d'un lieu de mémoire de ce type, elle lui demande donc quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour contribuer à transmettre la mémoire de la déportation et de la résistance des femmes.

Texte de la réponse

La mise en valeur des Figures féminines de la résistance durant la Seconde Guerre mondiale ne peut qu'être encouragée par le ministère de la culture. Le ministère, qui a fait de l'égalité femmes-hommes dans le domaine culturel l'une des priorités de son action, ainsi que le prévoit la feuille de route en la matière présentée le 7 février dernier, entend également veiller à ce que cette dimension soit mieux prise en compte au travers des expositions permanentes ou temporaires des musées de France, à commencer par les musées nationaux. Le ministère examinera donc attentivement tous les projets allant dans ce sens. S'agissant du fort de Romainville comme haut lieu de la Déportation et de la Résistance, le ministère mène déjà une réflexion active sur sa protection et sa valorisation, notamment s'agissant de la casemate 17, qui a conservé des graffitis réalisés par les détenus et le mur des fusillés. La ville des Lilas mène, elle-même, depuis plus de quinze ans, des actions en faveur de la sauvegarde du Fort avec le projet d'un mémorial national. Le projet d'y implanter un lieu mémoriel dédié au rôle des femmes dans la résistance devra être précisé dans le cadre d'un projet scientifique et culturel qui développera notamment les collections à réunir pour y être présentées, les actions envisagées en faveur des publics et l'articulation avec les autres musées de France dédiés à la Résistance en particulier le Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne qui fédère un réseau national de 11 musées répartis sur tout le territoire national, et qui valorisent chacun l'histoire de la Résistance en s'intéressant à des aspects particuliers de celle-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Tuffnell](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12543

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8641

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12078